

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-318

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	N° 2026-318

Renée Bordeaux - Campagne de prévention et de réduction des déchets - Subvention 2026 - Décision - Autorisation

Madame Anne-Laure CHAZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Renée Bordeaux est une entreprise adaptée domiciliée à Artigues-près-Bordeaux, dont l'objet social associe la prévention et la réduction des déchets à l'insertion durable de personnes en situation de handicap. Elle développe des activités de réparation et de réemploi d'équipements électriques et électroniques, en direction des habitants du territoire de Bordeaux Métropole.

Contexte et pertinence du projet

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) constituent l'un des flux à enjeux identifiés dans le cadre du Plan stratégique déchets 2026 de Bordeaux Métropole (PSD). La réparation et le réemploi représentent des leviers de prévention à la source, permettant de prolonger la durée de vie des équipements et de réduire les tonnages orientés vers les filières de traitement. Ces leviers s'inscrivent pleinement dans les objectifs de réduction du pôle prévention et gestion des déchets.

Renée Bordeaux se propose, dans ce cadre, de conduire une campagne de prévention et de réduction des déchets sur le territoire métropolitain, combinant des actions de réparation accompagnées d'une démarche pédagogique structurée et un volet de communication destiné à toucher une large audience.

Programme d'actions 2026

Le programme d'actions prévu pour l'exercice 2026 s'articule autour de trois axes :

- **réparation et accompagnement technique** : mise en place d'espaces de réparation dédiés permettant aux usagers de remettre en état leurs appareils électriques et électroniques avec l'appui de techniciens qualifiés, et organisation de sessions de diagnostic,
- **sensibilisation et pédagogie** : animation de 44 sessions annuelles (ateliers pratiques et conférences), dont des ateliers spécifiquement destinés aux enfants, visant à transmettre des savoir-faire d'entretien et à encourager l'autonomie des citoyens dans la maintenance de leurs équipements,
- **communication et mobilisation** : diffusion d'une newsletter (9 éditions annuelles), présence active sur les supports numériques avec un objectif de portée supérieur à 10 000 personnes, et distribution de 1 000 flyers pour assurer un ancrage de proximité.

Indicateurs de suivi

Les objectifs annuels retenus sont : 44 sessions réalisées, plus de 300 participants

mobilisés, un taux de remplissage moyen supérieur à 60 %, plus de 100 appareils réparés ou accompagnés, et au moins 40 enfants sensibilisés. Renée Bordeaux s'engage à remettre un bilan intermédiaire à mi-année et un bilan final consolidé incluant des préconisations à destination de Bordeaux Métropole.

Plan de financement

Le budget prévisionnel global du programme s'établit à 30 889 €. Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 23 849 € TTC, représentant 77 % du budget total, conformément aux modalités de la convention annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2022-145 du 25 mars 2022 adoptant les orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE le programme d'actions de prévention et de réduction des déchets porté par Renée Bordeaux, fondé sur la réparation et le réemploi des équipements électriques et électroniques ainsi que sur la sensibilisation des habitants du territoire, contribue aux objectifs de Bordeaux Métropole en matière de réduction des déchets à la source,

CONSIDÉRANT QUE le modèle de Renée Bordeaux associe performance opérationnelle et utilité sociale par l'emploi durable de personnes en situation de handicap,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 23 849 € TTC à Renée Bordeaux au titre de l'exercice 2026,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe Déchets de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65742, fonction 7212.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,